



Monterblanc, le 9 décembre 2025

## **Information importante : portail famille**

Madame, Monsieur, Chers parents,

Dans le cadre de l'amélioration de nos services Enfance-Jeunesse, la mairie met en place la version 2 du portail famille. Cette évolution nécessite quelques actions de votre part afin de garantir la continuité des inscriptions et de la facturation.

### **1. Accès à la nouvelle version du portail famille**

Vous recevrez la semaine prochaine un mail vous invitant à activer votre espace au nouveau portail famille. Un nouveau mot de passe vous sera demandé lors de la première connexion (vous pourrez utiliser le même que précédemment si vous le souhaitez).

Attention : bien penser à vérifier dans les spams.

### **2. Vérification et mise à jour de votre espace famille**

Lors de votre première connexion, nous vous remercions de bien vouloir vérifier l'ensemble des informations vous concernant. Certains champs sont désormais obligatoires, notamment :

- Date de naissance
- Lieu de naissance
- Informations liées aux vaccinations de votre enfant
- ...

Merci de compléter ou corriger toute donnée manquante.

L'acceptation des règlements intérieurs sera obligatoire afin de pouvoir réserver sur le portail. Ces règlements sont visibles sur le portail et le site de la commune.

### **3. Réservation**

ATTENTION : toutes les réservations enregistrées dans la version 1, à partir du lundi 5 janvier 2026, seront automatiquement annulées lors du passage à la version 2.

Nous invitons donc les familles à refaire leurs réservations directement dans la nouvelle version du portail.

### **4. Situation familiale et numéro QF**

Si votre situation familiale a récemment évolué (séparation, naissance...), merci de nous en informer par mail à : [enfancejeunesse@monterblanc.fr](mailto:enfancejeunesse@monterblanc.fr)

Veuillez également vérifier que le numéro d'allocataire CAF/MSA correspond bien au nom du parent qui règle la facture. Le calcul de votre quotient familial s'effectuera automatiquement en janvier par le logiciel ou lors de votre inscription au service enfance jeunesse.

## **5. Prélèvement automatique**

Jusqu'à présent, le prélèvement automatique concernait seulement les factures de l'accueil de loisirs, l'accueil périscolaire et la restauration scolaire. La maison des jeunes n'était pas incluse. Désormais, avec la version 2, tous les services seront regroupés sur une facture unique. Ainsi, les familles ayant opté pour le prélèvement automatique seront également prélevées pour les activités de la maison des jeunes.

## **6. Facturation**

Concernant la facturation, aucune modification n'est apportée au mode de transmission des avis. Comme actuellement, les familles continueront de recevoir un avis des sommes à payer envoyé par voie postale par le Trésor Public. Ce fonctionnement demeure inchangé.

En parallèle, les familles ont toujours la possibilité de consulter et télécharger la facture détaillée directement depuis leur espace personnel sur le portail famille.

## **7. Actualités**

Sur la page d'accueil du portail famille, vous retrouverez à tout moment l'ensemble des actualités mises en ligne par nos services.

Nous y publions les informations importantes à connaître, notamment les nouveautés, les rappels utiles. Les familles peuvent également y consulter les tarifs des différents services ainsi que les programmes d'activités.

Nous veillons à y rassembler un maximum d'informations afin de faciliter les démarches et de tenir les familles informées en continu.

## **8. Maison des jeunes**

**A partir du 1<sup>er</sup> janvier**, inscription obligatoire via le portail pour les lundis, mardis, jeudis et vendredis soir après l'école. Pour rappel l'enfant se rend seul directement après l'école à la maison des jeunes.

Pour les inscriptions aux vacances scolaires, bien penser à se référer au programme des activités. En effet tous les détails n'apparaissent pas sur le tableau de réservation. Attention les demandes d'annulations se feront par mail à [mdj@monterblanc.fr](mailto:mdj@monterblanc.fr).

Nous vous souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'année.

L'adjointe à l'enfance jeunesse  
Josiane TRIONNAIRE